



E.S.N.E

ECOLE DE SOPHROLOGIE DU NORD-EST

ecolesophro51@gmail.com

www.esne51.info

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de **E.S.N.E.**, sarl au capital de 6000 € - - Siège : 160 Bd Voltaire 75011 – PARIS. N°SIRET 753 968 155 00022 - APE 8559A - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 83 753968155 - Correspondance : 06 rue Simon 51100 – REIMS - tél 03 26 86 07 06 – 06 18 02 01 50- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 52521 75 (ce n° ne vaut pas agrément de l'État) et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes :
- FORMATION PROFESSIONNELLE AU METIER DE SOPHROLOGUE ainsi que toute prestation accomplie par la société E.S.N.E. implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur le jour de la facturation.

La société E.S.N.E. s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix hors taxes indiqués sur le site de l'Ecole, lors de l'enregistrement de l'inscription.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société E.S.N.E. serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Délai de rétractation

L'étudiant peut se rétracter jusqu'à 20 jours avant le début de la formation. A moins de 20 jours, l'acompte ne sera pas remboursable.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Lors de l'enregistrement de l'inscription, l'acheteur devra verser un acompte de 120 € minoré éventuellement des frais engagés lors de la journée de sensibilisation (50 €) le solde devant être payé à réception des factures trimestrielles ou selon accord entre les parties : par chèque ou par virement.

Clause n° 6 : Clause de réserve de propriété

La société E.S.N.E. conserve la propriété intellectuelle de tous les documents remis aux étudiants.

Clause n° 7 : Réalisation de la prestation

La prestation s'effectue selon les modalités décrites dans les différents documents d'information (site, devis, factures et conventions établies)

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de la société ESNE ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Paris le 29 juin 2017.